

Madame la Députée,
Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

La création d'une franchise médicale est prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Or rien, dans le texte de loi, l'exposé des motifs ou les contributions des membres du gouvernement, ne peut justifier l'instauration de ce nouvel impôt sur la santé :

- Le financement de la lutte contre le cancer, la maladie d'Alzheimer et des soins palliatifs n'est qu'un alibi qui ne trompe personne, comme le prouve notamment l'analyse de l'exposé des motifs et l'absence de toute disposition visant au fléchage et au contrôle de l'affectation des nouvelles ressources ;
- Ces franchises s'ajouteraient au forfait hospitalier de 16 euros par jour, à la franchise de un euro sur chaque consultation chez le médecin, à celle de 18 euros pour un acte médical lourd. Sans compter les dépassements d'honoraires de plus en plus fréquents ou les pénalités pour le non-respect des parcours de soins. Ce sont les plus malades qui sont toujours pénalisés. Les franchises rompraient définitivement le pacte de solidarité entre malades et bien portants.
- Le discours qui entend « responsabiliser » les malades et les handicapés est insultant et ne correspond pas à la réalité que ces personnes connaissent, ni à leur usage des médicaments et du système de santé.
- Enfin, ces nouvelles franchises pénaliseront encore un peu plus les précaires, et les quelques exonérations prévues seront bien insuffisantes face à une telle inégalité sociale.

Vous trouverez ci-joint un argumentaire réfutant les uns après les autres les arguments légitimant l'instauration des franchises. Une telle mesure est injustifiable. L'adopter reviendrait à déclarer la guerre aux malades, aux handicapés et aux plus pauvres.

Vous êtes parlementaire et vous êtes maire. A ce titre, nous vous avertissons que nous tiendrons compte de votre vote dans le cadre des débats sur les franchises, au moment des élections municipales. Il n'est pas question pour nous de réélire comme maire une personne qui aura soutenu l'instauration d'une mesure des plus injustes.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre détermination,